



La Chronique

DÉPÔT LÉGAL, 2^e TRIMESTRE 2019
VOLUME 41, N^o 4
AVRIL 2019

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Une petite ville dans une grande forêt

NOUVEAU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE 2019-91 UNE BONNE NOUVELLE POUR LAC-BEAUPORT



Les membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ont adopté le nouveau **Règlement de contrôle intérimaire (RCI) n^o 2019-91** visant à édicter de nouvelles normes aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau potable installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency, de même que le **Règlement n^o 2019-92** abrogeant le RCI 2016.

Le nouveau RCI adopte une approche différente et remplacera le RCI 2016 qui avait été contesté par les municipalités de Lac-Beauport et de Stoneham. La protection des sources d'eau constitue encore la raison d'être de cette nouvelle réglementation. Toutefois, la grande majorité des citoyens dont le projet de construction ne pouvait se faire en raison du RCI 2016 pourront maintenant réaliser leur projet en respectant certains critères énoncés dans la nouvelle réglementation.

« C'est un grand jour pour la Communauté métropolitaine de Québec. Nous avons aujourd'hui la démonstration que la coopération amène à nous surpasser. En mon nom et celui de mes collègues, je suis particulièrement fier de vous annoncer que nous avons conclu une entente sur la protection des sources d'eau et qu'un nouveau Règlement de contrôle intérimaire vient d'être adopté sous le signe de l'unité », a annoncé M. Régis Labeaume, président de la CMQ et maire de Québec.

« Ce nouveau règlement est le fruit de nombreuses rencontres menées dans le respect des intérêts communs. Nous sommes tous conscients que le développement de nos municipalités doit être fait dans le plus grand respect de l'environnement. Nous avons demandé à nos équipes de s'inspirer des meilleures pratiques dans le domaine afin d'en arriver au nouveau RCI. Nous pouvons être fiers du chemin parcouru », a affirmé M. Michel Beaulieu, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier et maire de Lac-Beauport.

Par exemple, pour les nouveaux projets en périmètre urbain, les développements immobiliers devront obligatoirement être raccordés aux réseaux d'égout.

« L'environnement et sa protection sont des valeurs fondamentales pour Stoneham. C'est pourquoi nous avons convenu d'encadrer certains usages afin de diminuer les risques pour notre environnement. Je crois sincèrement que nous pouvons être fiers du travail de concertation accompli et du résultat atteint », a mentionné M. Claude Lebel, maire de Stoneham-et-Tewkesbury.

Le maintien d'un couvert végétal approprié et d'une surface perméable, afin de favoriser la pénétration de l'eau dans le sol, est à la base de cette nouvelle réglementation.

« Nous avons choisi de mettre de l'avant le principe de "rejet zéro", un principe qui vise à contenir le plus possible le rejet de sédiments par les eaux de ruissellement. Ceci démontre notre réel souci pour la protection de l'environnement et un développement consciencieux et durable de notre territoire », a, pour sa part, souligné M. Carl Thomassin, maire de Sainte-Brigitte-de-Laval.



On reconnaît de gauche à droite : Monsieur Claude Lebel, maire de Stoneham-et-Tewkesbury, Monsieur Michel Beaulieu, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier et maire de Lac-Beauport, Monsieur Régis Labeaume, président de la CMQ et maire de la Ville de Québec, Monsieur Carl Thomassin, maire de Sainte-Brigitte-de-Laval, et Monsieur Guy Rochette, maire de Lac-Delage.

« L'adoption de ce nouveau RCI représente l'aboutissement d'une démarche qui a certes été exigeante, mais accomplie dans le plus grand respect des municipalités partenaires. Cette démarche de concertation est loin d'être terminée puisqu'elle se poursuivra avec l'adoption prochaine d'une *Vision métropolitaine de l'eau* », s'est réjoui M. Labeaume.

Enfin, l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement sera effective après l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, qui dispose de 60 jours pour en vérifier la conformité aux orientations gouvernementales. Suivant celle-ci, le RCI 2016-74 et ses modifications seront abrogés et les municipalités de Lac-Beauport, de Stoneham et de Sainte-Brigitte-de-Laval, de même que la CMQ, finaliseront les étapes du règlement à l'amiable de la contestation du RCI 2016 qui faisait l'objet d'un dossier en appel. Les dispositions du RCI 2010-41 continueront de s'appliquer.

Source : Communauté métropolitaine de Québec

Puisque le nouveau RCI qui vient d'être adopté entrera en vigueur dans 60 jours, votre Municipalité étudie présentement les impacts liés à ce règlement pour les citoyens de Lac-Beauport. Surveillez notre site Internet dans les prochains jours afin d'en savoir plus.

VOILÀ! VOTRE DOSSIER CITOYEN

Avec la quantité de neige reçue cet hiver, il faut s'attendre à ce que la période de dégel et la fonte des neiges occasionnent des risques d'inondation plus élevés ce printemps.

Tel est le genre de situation qui justifie votre inscription à *Voilà! Votre dossier citoyen*. Recevoir une notification par courriel vous avisant des mesures à prendre en cas d'inondation vous serait bénéfique, essentiel, utile ? Prenez donc le temps d'aller vous inscrire à Voilà!, le moyen de communication privilégié par la Municipalité de Lac-Beauport en cas de mesures d'urgence.



Pour vous inscrire, vous devez avoir une adresse courriel et aller sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité à www.lac-beauport.quebec où vous trouverez un lien rapide en haut à droite pour vous permettre d'accéder à la plateforme. Recherchez l'icône « Votre dossier citoyen » et cliquez dessus. Il ne vous restera plus qu'à créer votre compte en remplissant les

champs demandés, et le tour sera joué !

Il est important de compléter votre profil en vous assurant d'indiquer votre **adresse civique**. Cette information nous est essentielle pour cibler un secteur en particulier.

Si vous rencontrez des problèmes lors de la création de votre compte, ou si vous avez besoin d'assistance, nous vous invitons à communiquer avec M^{me} Stéphanie Dallaire au 418 849-7141, poste 225. Elle se fera un plaisir de vous venir en aide.



VOTRE DOSSIER CITOYEN

à surveiller :

OFFRES D'EMPLOI

PAGES 3 ET 4

SOYONS VERTS

PAGE 5

DÉFI SANTÉ

PAGE 7



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 4 MARS 2019

Correspondance

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du conseil municipal la correspondance suivante :

7 février 2019 – Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informe qu'il approuve une partie du règlement 703 relative aux objets autres que les plans et devis pour la réfection du chemin du Village et de la piscine municipale ainsi que l'achat et l'installation de panneaux de vitesse, et ce, pour un emprunt de 1 680 000 \$.

1^{er} mars 2019 – Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informe qu'il approuve une partie du règlement 701 relative à l'uniformisation des clauses de taxation des règlements pour les infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire.

Dépôt

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du conseil municipal :

Le certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du 19 février 2019 sur le Règlement numéro 701 – Règlement modifiant les clauses de taxation de différents règlements d'emprunt reliés aux réseaux d'aqueduc et d'égout venant modifier les clauses de taxation du Règlement d'emprunt 684 – Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 160 000 \$ décrétant des travaux et des dépenses relatives à l'aménagement du réseau d'égout sanitaire pour le secteur du chemin de la Huche et du chemin du Tour-du-Lac.

Information

Monsieur le maire informe la population que suite aux augmentations d'exigence pour le traitement des eaux usées et eaux potables pour la construction du bâtiment d'accueil du parc des Sentiers-du-Moulin, une séance extraordinaire aura lieu prochainement pour l'adoption d'un règlement d'emprunt supplémentaire couvrant l'excédent des coûts de construction.

Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires

Adopter la liste des comptes à payer du mois de février 2019 totalisant une somme de 1 600 452,68 \$ et la liste des engagements budgétaires.

Dépôt

- État des revenus et dépenses du mois de février 2019

Adoption

- Demande d'acquisition du lot municipal 1 497 315 (chemin des Granites)
- Rétrocession d'une partie du lot 1 498 164 (chemin du Tour-du-Lac)
- Sécurité civile – Demande d'aide financière - Volet 2
- Borne-fontaine - Report d'échéance de l'action 24 en lien avec le programme régional sur l'entretien et l'évaluation des réseaux d'aqueduc
- Subvention discrétionnaire du conseil – Pièce de théâtre La Fuite
- Attestation de conformité – MDDELCC - Bâtiment d'accueil du parc des Sentiers-du-Moulin
- Organismes reconnus – 2019
- Subvention aux organismes culturels et récréatifs – 2019

Autorisation

- Demande de subvention – Réfection de la Traverse de Laval
- Bâtiment d'accueil du parc des Sentiers-du-Moulin – Changement de nom de la firme d'ingénierie
- Échange-partage d'articles sportifs dans le cadre de la Journée de l'environnement – 26 mai 2019

Autorisation de dépenses

- Achat de dispositifs de comptage de véhicules
- Station de lavage des kayaks au parc de la Gentiane
- Bâtiment d'accueil du parc des Sentiers-du-Moulin
- Fête nationale 2019
- Activités estivales des parcs – 2019
- Achat du matériel nécessaire pour effectuer les inspections annuelles des cylindres d'air
- Achat de trois postes véhiculaires pour les véhicules d'urgence

Autorisation de mandat

- Changement de plateforme pour le site Internet du parc des Sentiers-du-Moulin

Autorisation protocole d'entente/événements

- Les 24 heures du Lac Archibald 2019 – 10 et 11 août 2019 au Centre de ski Le Relais

Autorisation de permis

- Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

Dérogation mineure

- 2019-20001 – 159, chemin des Mélèzes
- 2019-20003 – 26, chemin du Hameau
- 2019-20004 – 179, chemin du Tour-du-Lac

Présentation et adoption

- Règlement d'emprunt 706 – Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 100 000 \$ ayant pour objet l'acquisition et l'installation de panneaux de vitesse
- Règlement d'emprunt 707 – Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 270 000 \$ ayant pour objet la réalisation de plans et devis pour la piscine municipale et la réfection du chemin du Village

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 12 MARS 2019



Autorisation de signature

- Programme de subvention « FondsAgrilEsprit » 2019 pour le projet de station de lavage des kayaks au parc de la Gentiane

Adoption

- Engagement de la Municipalité à effectuer le suivi environnemental et à entretenir le système de traitement des eaux usées du parc des Sentiers-du-Moulin

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

- Règlement modifiant le Règlement numéro 686 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 900 000 \$ pour le parc des Sentiers-du-Moulin

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 14 MARS 2019



Présentation et adoption

- Règlement d'emprunt 686-01 – Règlement modifiant le Règlement numéro 686 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 900 000 \$ pour le parc des Sentiers-du-Moulin

Calendrier des collectes

Avril 2019

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Mai 2019

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Légende :

- Matières recyclables
- Matières organiques
- Ordures ménagères
- Encombrants
- RDD et TIC
- Résidus verts



OFFRE D'EMPLOI INSPECTEUR(TRICE) EN BÂTIMENT



SERVICE DES PERMIS ET INSPECTIONS

Poste permanent, temps plein

La Municipalité de Lac-Beauport recherche une personne pour le poste d'inspecteur(trice) en bâtiment. L'entrée en fonction est prévue pour mai 2019.

RESPONSABILITÉS

Sous la supervision du directeur du Service des permis et inspections, la personne embauchée voit conjointement avec ses collègues de service :

- À l'application des divers règlements municipaux, régionaux et provinciaux en matière d'urbanisme et d'environnement.
- À l'analyse des différentes demandes de permis et certificats pour s'assurer de la conformité des projets à la réglementation en vigueur et procède à l'émission des divers permis et certificats.
- À l'inspection des travaux réalisés dans le cadre des permis et certificats émis.
- À fournir les informations auprès des différents intervenants concernant la réglementation en vigueur.
- À assurer le suivi des dossiers de plaintes et des requêtes qui lui sont confiés.
- À effectuer les études et recherches pour assurer le cheminement et le suivi de dossiers qui lui sont confiés par son supérieur.

EXIGENCES DU POSTE

- Posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) en aménagement et urbanisme ou toutes autres disciplines appropriées et une expérience de travail pertinente dans le milieu municipal.
- Détenir un permis de conduire valide.
- Bonne maîtrise du français et facilité à communiquer et à rédiger des rapports.
- Bonne connaissance de la législation applicable et notamment du Q-2, r.22.
- La personne recherchée doit faire preuve d'autonomie, de dynamisme, d'intégrité et de diplomatie pour traiter avec les contribuables et toutes les personnes concernées.

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport. L'horaire normal de travail est de 35 heures/semaine. Le salaire offert pour 2019 est de 26,29 \$/h à 31,41 \$/h. Le début de l'emploi est prévu pour le 13 mai 2019.

POSTULER

Les personnes intéressées et répondant aux compétences recherchées doivent transmettre leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation démontrant leur intérêt et postuler en ligne en accédant au site Internet de la Municipalité à :

<http://lac-beauport.quebec/municipalite/offres-demploi/> au plus tard le 14 avril 2019.

Seules les personnes sélectionnées en entrevue recevront un suivi. La Municipalité de Lac-Beauport souscrit au principe d'égalité en matière d'emploi.

Responsable du poste : M. Richard Fortin, directeur du Service des permis et inspections.

OFFRE D'EMPLOI RESPONSABLE DE BIBLIOTHÈQUE (TECHNICIEN(NE) EN DOCUMENTATION)



Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire Poste régulier, temps plein

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche d'un(e) candidat(e) pour occuper un poste de responsable de bibliothèque pour le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Il s'agit d'un poste permanent.

DESCRIPTION DE POSTE

Sous l'autorité de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le ou la titulaire doit assurer le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

Gestion administrative de la bibliothèque :

- Effectuer la recherche et les achats pour le développement de la collection de la bibliothèque.
- Élaborer les règlements, les politiques internes et les procédures d'opération de la bibliothèque.
- Assurer le suivi des budgets reliés aux activités de la bibliothèque.
- Assurer le développement des collections selon les normes du ministère de la Culture et des Communications et réaliser les différents rapports liés aux subventions.
- Superviser le système de classification de la bibliothèque.
- Superviser le travail d'élagage des documents de la bibliothèque.
- Recommander les travaux et achats d'outils et équipements pour faciliter le travail des employés et bénévoles de la bibliothèque.

Coordonner le travail du personnel rémunéré et des bénévoles :

- Planifier, coordonner et soutenir le travail des bénévoles et des employés.
- Gérer la banque de bénévoles et l'assignation des tâches liées à ceux-ci.
- Assurer la formation des nouveaux membres du personnel et des bénévoles.
- Contribuer au maintien d'un climat de travail sain et assurer une communication efficace dans l'équipe de la bibliothèque ainsi que du service des loisirs.
- S'assurer de la qualité du service à la clientèle.

Élaborer une programmation culturelle pour la bibliothèque :

- Promouvoir les différents services et activités de la bibliothèque au sein de la communauté.
- Initier les différents programmes d'animation et en assurer la coordination.
- Mesurer la satisfaction de la clientèle en regard des activités proposées et des documents mis à leur disposition.
- Élaborer des ententes avec des artistes de la région pour les expositions à la bibliothèque.

EXIGENCES

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de la documentation.
- Expérience de travail en bibliothèque.
- Maîtrise des applications informatiques courantes (suite Office).
- Connaissance du logiciel de gestion de bibliothèque Biblionet (un atout).
- Excellente maîtrise du français parlé et écrit.

COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Sens des responsabilités, esprit d'analyse, autonomie et sens de l'organisation.
- Capacité à travailler en équipe, facilité à communiquer avec le public et les bénévoles et à maintenir de bonnes relations de travail.
- Souci du service à la clientèle.
- Créativité.

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport. Le salaire offert pour 2019 varie entre 25,09 \$ et 29,99 \$ de l'heure (selon expérience et qualification). Il s'agit d'un poste de 35 heures par semaine, principalement de jour, selon un horaire variable de jour, de soir et de fin de semaine.

POSTULER

Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent transmettre leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de présentation démontrant leur intérêt et postuler en ligne en accédant au site Internet de la municipalité à : **<http://lac-beauport.quebec/municipalite/offres-demploi/> au plus tard le 12 avril 2019.** Seules les personnes sélectionnées en entrevue recevront un suivi. La Municipalité de Lac-Beauport souscrit au principe d'égalité en matière d'emploi.

Responsable du poste : Madame Sylvie Roy, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

FUTURA
MANUFACTURIER DE PORTES & FENÊTRES
www.portesetfenetresfutura.ca

NOUS AVONS EFFECTUÉ PLUS DE 35,000 INSTALLATIONS DE PORTES ET FENÊTRES DANS DES RÉSIDENCES ET DES IMMEUBLES À REVENUS

PERSONNE NE BAT NOS PRIX !

Québec	Québec	Laval	Laval	Greenfield Park
1451, Frank-Carré 723, boul. Pierre-Bertrand	356, boul. des Laurentides	1521, Autoroute 440 ouest	3261, boul. Taschereau	
418 681-7272	418 681-1972	450 669-0304	450 934-5515	450 443-2771

GOULDS WATER TECHNOLOGY
a xylem brand

Service Régent
POMPES & PUTS

Benoît Bureau, propriétaire
C 418 571-8893

111, chemin Rourke,
Stoneham-et-Tewkesbury
(Québec) G3C 0W2

info@serviceregent.com
F 418 848-1796

418 849-5614

Licence RBQ : 2545-5577-56

Estimation Gratuite
Inspection par caméra
Service Urgence

Plomberie Gagnon.ca
418-802-0898

- Entretien / Réparation
- Rénovation / Modifications
- Débouchage / Installation de Drains
- Pompes / Puits
- Chauffe-eau
- Installation neuve
- Dégel de tuyauterie
- Système de filtration
- Clapet anti-refoulement
- Installation Lave-vaisselle

Licence RBQ : 5723-3355-01



OFFRE D'EMPLOI ANIMATEUR(TRICE) DE PARC



Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
Poste étudiant (été 2019) - Poste contractuel, temps plein

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche d'un(e) candidat(e) pour occuper un poste d'animateur(trice) de parc qui aura à travailler auprès des citoyens de tout âge fréquentant la zone communautaire. Il s'agit d'un poste à horaire variable pour la période estivale.

RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, la personne devra :

- Offrir des projets d'animation de parc ;
- Proposer des jeux spontanés et inviter les gens à y participer ;
- Assurer une présence dans les lieux propices aux rassemblements des jeunes et des familles ;
- Planifier et animer des activités estivales en collaboration avec la coordonnatrice aux programmes de loisirs ;
- Gérer le coffre à jouets ;
- Prévenir les méfaits dans la zone communautaire ;
- Assurer la propreté de la zone communautaire ;
- Collaborer avec les intervenants de la Maison des jeunes pour l'animation de la zone communautaire.

EXIGENCES

- Avoir un D.E.S. ou l'équivalent.
- Avoir une formation ou de l'expérience dans un domaine connexe à l'intervention en loisir (un atout).
- Posséder une expérience pertinente auprès des jeunes.
- Connaître la municipalité de Lac-Beauport (un atout).
- Posséder une formation de RCR et de premiers soins (un atout).

COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Posséder une très grande facilité à entrer en contact avec les autres.
- Posséder un sens aigu des responsabilités en plus d'être une personne vaillante et débrouillarde.
- Être autonome et avoir des aptitudes à travailler en équipe.
- Être familier avec la pratique de plusieurs sports.
- Faire preuve de dynamisme et de créativité.
- Aimer travailler auprès de toutes les clientèles.

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport (étudiant niveau Cégep avec spécialisation : de 14,78 \$ à 17,66 \$ de l'heure).

Être disponible pour travailler de jour, de soir et de fin de semaine selon un horaire qui sera établi avec la personne sélectionnée (temps partiel de mi-mai à mi-juin et temps plein jusqu'au 24 août)

POSTULER

Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au site Internet de la Municipalité à :

<http://lac-beauport.quebec/municipalite/offres-demploi/> au plus tard le **12 avril 2019 (date prolongée)**. Seules les personnes répondant aux exigences du poste recevront un suivi.

Responsable du poste : M^{me} Marianne Côté-Allard, coordonnatrice aux programmes de loisirs, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

PERMIS DE BRÛLAGE

Qui dit printemps, dit nettoyage du terrain et des branches tombées au sol depuis l'automne dernier.

Vous voulez vous débarrasser de vos branches lors d'un brûlage ? Sachez qu'il y a quelques règles à respecter. Tout d'abord, vous aurez besoin d'un permis de brûlage, qui est obligatoire et gratuit, pour faire un feu à ciel ouvert.

DEMANDE DE PERMIS DE BRÛLAGE

Vous devez remplir une demande de permis de brûlage, qui est disponible via le site Internet de la Municipalité, ou vous présenter directement à la caserne située au 75, chemin du Tour-du-Lac.



VÉRIFICATION ET DÉLIVRANCE DU PERMIS

Après une vérification du lieu de brûlage par les pompiers, si les conditions de brûlage sont respectées, un permis vous sera délivré.

Par la suite, il sera important de respecter les consignes suivantes :

- La dimension du feu doit être maximale de 1,5 mètre de diamètre par 1,5 mètre de hauteur ;
- Vous devez respecter l'indice de feu de la SOPFEU qui est disponible sur notre site Internet ou à www.sopfeu.qc.ca ou sur les différentes affiches localisées dans la municipalité. Dans le cas d'un indice de feu **Très élevé ou Extrême = Interdit** ;
- Vérifiez la vitesse des vents. Si le vent est à **plus de 20 km/h = Interdit** ;
- Le brûlage de feuilles mortes, d'herbe, de matières plastiques, de caoutchouc, de déchets, de matières toxiques et de matériaux de construction est interdit ;
- Ne jamais utiliser d'accélérateur pour allumer ou entretenir un feu ;
- Il doit y avoir un adulte responsable du feu en tout temps sur les lieux ;
- Respecter toutes autres consignes de sécurité qui figurent sur la feuille de règlement « **Avant, pendant et après brûlage** » qui vous sera remise avec votre permis.

En tout temps, si vous perdez le contrôle de votre feu, n'hésitez pas à contacter votre Service de la protection contre l'incendie en composant le **9-1-1**.

Pour toute question, contactez Monsieur Simon Beaulieu, préventionniste, au 418 849-7141, poste 302.

Votre Service de la protection contre l'incendie.



VRSB
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

GREFFE DE
PIERRE CLAVET
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

418 849-2657 - LAC-BEAUPORT



Me Hélène Bergeron
Notaire et conseillère juridique

19, chemin des Mélèzes
Lac-Beauport (Québec) G3B 2B2
tél: (418) 849-7797
fax: (418) 849-8765
notaire@helenebergeron.com



Lac-Beauport

Posan Valois
Clinique Dentaire
Dre CHANTAL POSAN
chirurgien-dentiste

1, chemin du Godendard, G3B 1P4,
voisin du Centre de ski Le Relais

418 **849-7101**
www.posanvalois.com



SOYONS VERTS!

RETOUR HEBDOMADAIRE DE LA COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES

Veillez prendre note qu'à partir du 1^{er} mai, la collecte du bac de matières organiques (bac brun) se fera de nouveau chaque semaine, et ce, jusqu'au 12 novembre 2019. Il est important de se rappeler que cette collecte permet de réduire de plus de 50 % le volume de résidus enfouis par la municipalité et que la participation à cette collecte est obligatoire !

AVANTAGES ÉCONOMIQUES AU TRI DES MATIÈRES

Toutes les villes et les municipalités du Québec doivent payer des redevances pour les matières qui sont envoyées à un lieu d'élimination (déchets). Ces redevances sont par la suite redistribuées en compensation financière aux municipalités en fonction de leur performance (quantité de matières éliminées par citoyen). En compostant et en recyclant, les redevances payées sont moindres et les compensations augmentent. Les efforts mis à la réduction, au réemploi des matières et au tri de ces dernières représentent des économies importantes pour les municipalités, et donc pour les contribuables.

Recycler et composter, c'est économiser !

Matières compostables acceptées



Ne pas composter



Questions ?
418 849-7141
Lac-Beauport.quebec



Municipalité de Lac-Beauport

LA COLLECTE DES FEUILLES ET SON SAC

Durant le mois de mai, les feuilles mortes et les branches seront ramassées par la compagnie responsable de la collecte des matières organiques. Veuillez prendre note que **seuls les sacs en papier seront acceptés et ramassés**. Les sacs doivent être mis sur le bord du chemin en même temps que le bac brun, et ce, la veille des collectes.

QUESTION SUR LE TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Vrai ou faux ? Toutes les matières en plastique sont acceptées au recyclage.



RÉPONSE :
Faux, seulement les contenants et emballages en plastique ayant un numéro (1 à 7) peuvent être mis au recyclage. Tous les autres objets en plastique ne sont pas recyclables (jouets, crayons, décorations, etc.), même si ces derniers sont identifiés par un numéro. Il est important de repérer un numéro de plastique sur le contenant avant de le mettre au recyclage !

JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT ET COLLECTES DES RDD ET DES TIC

La prochaine Journée de l'environnement se tiendra le **dimanche 26 mai 2019 de 9 h 30 à 12 h** au centre communautaire. Ce sera pour vous une opportunité de venir découvrir comment poser des gestes simples qui peuvent faire une différence sur la qualité de notre milieu de vie. Des arbres et du compost seront distribués. Si vous le désirez, vous pouvez apporter votre propre contenant pour la distribution du compost. Surveillez la prochaine parution du journal municipal de mai pour plus d'informations.

En même temps que la Journée de l'environnement le 26 mai prochain, la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des technologies de l'information et des communications (TIC) aura lieu dans le stationnement du centre communautaire de 9 h 30 à 16 h. Ce sera donc l'occasion de vous départir de vos vieux pots de peinture ou d'huile, télévisions, ordinateurs et vidéos désuets. Pour connaître la liste complète des matières acceptées, veuillez consulter le site Internet de la Municipalité. N'oubliez pas d'apporter une preuve de résidence avec vous !

Tous les produits électroniques recueillis lors de la collecte seront pris en charge par le programme *Recycler mes électroniques* géré par l'ARPE-Québec.

Pour plus de détails et d'informations, veuillez contacter M^{me} Yalynka Strach au 418 849-7141, poste 246.



REMISAGE DES ABRIS D'AUTO ET CLÔTURES À NEIGE

L'arrivée du printemps signifie le remisage des abris d'auto ainsi que des clôtures à neige. En vertu de la réglementation municipale, les résidents ont jusqu'au **1^{er} mai** pour les remiser.



Si vos toiles sont abîmées et que vous désirez vous en départir, nous vous invitons à les déposer lors de la prochaine cueillette des encombrants qui aura lieu le mardi 21 mai. Prenez note que ces matières ne se recyclent pas.

PETIT RAPPEL

LE STATIONNEMENT DE VOTRE VR

Les rayons de soleil se faisant de plus en plus chauds, nul doute que les amoureux de la nature propriétaires de véhicules récréatifs planifient déjà leur première sortie. Mais avant de prendre la route, il faut sortir son VR de sa période de remisage et le mettre quelque part. Où dois-je placer mon VR sur mon terrain pour qu'il soit à un endroit sécuritaire et que son emplacement respecte la réglementation ?

En septembre dernier, nous avons publié un texte sur le remisage de votre VR qui rappelle les principaux points de la réglementation municipale, et qui s'applique également au stationnement du VR. En guise de rappel, retournons voir ce qui en est...

L'article 205 du règlement de zonage numéro 09-207 stipule que :

Le stationnement et le remisage de véhicules récréatifs et d'équipements récréatifs sont autorisés dans toutes les zones aux conditions suivantes :

1 *le véhicule récréatif ou l'équipement récréatif ne doit pas être stationné ou remisé dans la marge de recul avant, ni dans l'emprise du chemin. Nonobstant ce qui précède, les véhicules récréatifs ou les équipements récréatifs de 6 mètres et moins de longueur sont permis dans la marge avant, sans jamais empiéter dans l'emprise du chemin ;*

Référez-vous au croquis ci-contre pour visualiser l'exemple de la **marge de recul avant** de 7,62 mètres de la ligne avant du terrain et l'**emprise du chemin**. Ces deux éléments sont à la base du respect du règlement et il est essentiel de les transposer à votre propriété.

2 *le véhicule récréatif ou l'équipement récréatif doit être stationné ou remisé à une distance minimale de 2 mètres des lignes latérales et arrière de terrain ;*

Vous ne pouvez donc pas utiliser la limite de votre terrain comme lieu de stationnement. Considérer cette distance de 2 mètres est aussi une forme de respect envers votre voisin, si tel est votre cas.

3 *il est strictement interdit d'habiter de façon permanente ou temporaire un véhicule récréatif ou un équipement récréatif, qu'il soit stationné ou remisé. L'occupation temporaire est toutefois permise aux endroits prévus à cette fin (ex. : terrain de camping) ;*

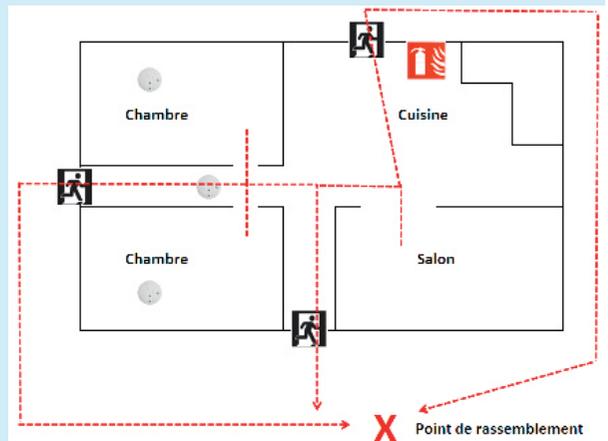
4 *le véhicule récréatif ou l'équipement récréatif doit appartenir à l'occupant des lieux et ne peut être stationné ou remisé sur un terrain vacant.*

En termes clairs, ne vous retrouvez pas avec le mobilier estival de vos connaissances... Limitez-vous à votre propre équipement récréatif. Aussi, un terrain vacant doit demeurer libre de tout équipement ou véhicule, sous peine de contravention.

Des questions ? Contactez le Service des permis et inspections au 418 849-7141, poste 222.

PLAN D'ÉVACUATION RÉSIDENTIELLE

Un plan d'évacuation résidentielle peut s'avérer crucial. Il est donc très important de préparer un plan d'évacuation afin de faciliter la sortie des occupants en cas d'incendie et d'augmenter les chances de survie de chacun. Ce plan doit être réalisé avec tous les membres de la famille afin qu'il soit bien assimilé et que l'évacuation se déroule bien. Voici quelques points importants à indiquer sur votre plan :



- Indiquer toutes les portes et les fenêtres qui peuvent servir d'issue vers l'extérieur, et ce, pour chaque étage ;
- Indiquer le point de rassemblement où se rendre après avoir évacué la résidence (généralement à l'avant de la maison). Le point de rassemblement est très important, car il permet un dénombrement très rapide des occupants et permet également de signaler toute personne manquante aux pompiers dès leur arrivée ;
- S'assurer que tous les occupants connaissent les procédures d'évacuation.

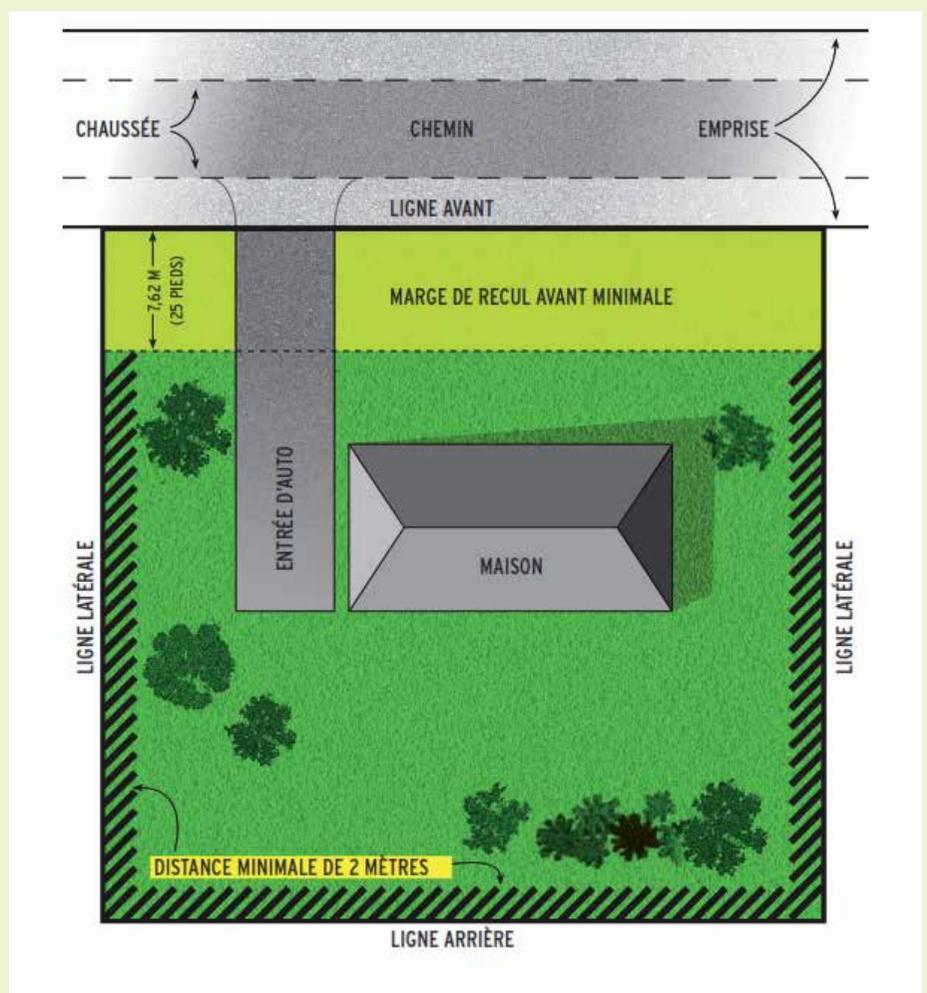
Ce plan doit être pratiqué au moins une fois par année. Cette pratique permettra également de corriger certaines lacunes si nécessaire.

N'oubliez pas de composer le 9-1-1 dès votre sortie à l'extérieur.

Ne retournez jamais à l'intérieur d'un bâtiment en flammes.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Monsieur Simon Beaulieu, préventionniste, au 418 849-7141, poste 302.

Votre Service de la protection contre l'incendie.





Défi Santé 2019

Le *Défi Santé* invite les Québécois à passer à l'action pour améliorer leurs habitudes de vie toute l'année, particulièrement en encourageant un mouvement collectif durant tout le mois d'avril. C'est l'occasion de mettre la santé dans notre communauté au premier plan !

La Municipalité de Lac-Beauport vous invite donc à participer à plusieurs activités originales gratuites, ou à prix modique, dans le cadre du mois *Défi Santé*.

Profitez également de votre visite sur le site officiel *defisante.ca* pour vous inscrire personnellement au *Défi Santé* et aider la Municipalité à être reconnue comme LA collectivité la plus active du Québec !

Pour s'inscrire aux activités de la Municipalité, à partir du 1^{er} avril 2019 :

- En ligne : <https://mon.accessite.net/22040/fr-ca/>
- En personne : contacter Madame Karine Gauthier au 418 849-7141, poste 244

PARCOURS MOTEUR ET GYMNASÉ LIBRE

Venez vous dégourdir en famille dans les gymnases de l'école Montagnac. Retrouvez d'un côté un gymnase disponible pour faire des jeux à votre choix (basket, spikeball, etc.), et de l'autre, un parcours de psychomotricité animé. Terminez votre activité en pédalant sur le vélo-smoothie pour récompenser petits et grands de leur participation ! Offert en collaboration avec Bélizia et Cœur à l'ouvrage.



- Date et heure : le 6 avril de 13 h 30 à 15 h 30
- Lieu : école Montagnac, bâtiment du lac
- Coût : GRATUIT
- Aucune inscription requise, présentez-vous sur place !

PORTES OUVERTES AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ

- Dates : du 8 au 14 avril
- Lieu : selon le lieu du cours, à voir dans la programmation du printemps
- Coût : GRATUIT
- Modalités d'inscription : appelez le Service des loisirs pour connaître les cours disponibles

CONFÉRENCE « LA PRÉVENTION DES CHUTES CHEZ LES ÂÎNÉS »

Les chutes et leurs conséquences représentent un sérieux et fréquent problème chez les personnes âgées. Voici une séance d'information pour les personnes de 60 ans et plus sur la prévention des chutes, comportant aussi une démonstration d'exercices physiques pour améliorer l'équilibre. Offert en collaboration avec la FADOQ.



- Date et heure : le 10 avril de 10 h 30 à 11 h 30
- Lieu : salle Philippe-Laroche
- Coût : GRATUIT
- Vous devez réserver votre place au Service des loisirs de la Municipalité ou en ligne

RANDONNÉE AUX FLAMBEAUX

Ti-Mousse dans Brousse vous invite à découvrir la forêt de nuit avec vos enfants en participant à notre Rallye aux oursons et petits compagnons. Partez à la recherche d'animaux de la forêt en peluche le long d'un parcours guidé et découvrez en même temps le mode de vie et le comportement des animaux s'y trouvant. Activité parfaite pour les 3 à 9 ans. Offert en collaboration avec Ti-Mousse dans brousse.

- Date et heure : le 12 avril de 18 h 30 à 19 h 30, suivi d'un feu de camp jusqu'à 22 h (remis au 26 avril en cas d'intempéries)
- Lieu : départ du stationnement du parc du Brûlé (Saisonnier)
- Coût : GRATUIT
- Puisque les places sont limitées, vous devez réserver votre place au Service des loisirs de la Municipalité ou en ligne (priorité aux résidents du 1^{er} au 8 avril 2019, ouvert à tous par la suite)

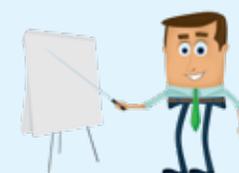


Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Avril 2019	1	2 Bain libre familial Bain libre adulte	3	4	5	6 Parcours moteur et gymnase libre
7	8	9 Bain libre familial Bain libre adulte	10 Conférence sur la prévention des chutes*	11	12 Randonnée familiale aux flambeaux*	13
Portes ouvertes dans nos activités de loisirs du 8 au 14 avril! Appelez le Service des loisirs pour plus de détails sur l'horaire						
14	15	16 Bain libre familial Bain libre adulte	17 Conférence sur le sommeil*	18	19	20
21	22	23 Bains libres Ateliers produits ménagers maison* (S)	24	25	26	27 Gumboot en plein air
28	29	30 Bain libre familial Bain libre adulte	Consultez la page Facebook de la Municipalité pour les détails *Inscription obligatoire pour certains ateliers en ligne au https://mon.accessite.net/22040/fr-ca/ ou avec le Service des loisirs au 418 849-7141, poste 244, dès le 1 ^{er} avril (priorité aux résidents)			

Visitez le site officiel www.defisante.ca pour vous inscrire personnellement au Défi Santé!

CONFÉRENCE « LE SOMMEIL, ÇA S'APPRIVOISE ! »

Au Québec, 1 personne sur 10 souffre d'insomnie chronique et 1 personne sur 3 manque de sommeil. Lors de cette conférence, vous apprendrez des pistes de solutions concrètes, pratiques et efficaces pour améliorer votre sommeil. Ces propositions peuvent faire toute la différence et vous donner accès à un sommeil naturel et donc, réparateur.



- Date et heure : le 17 avril de 19 h à 21 h
- Lieu : salle de la Rivière-Jaune (adjacente à la bibliothèque)
- Coût : GRATUIT
- Vous devez réserver votre place au Service des loisirs de la Municipalité ou en ligne

GUMBOOT EN PLEIN AIR

Enfilez vos bottes de pluie et venez danser avec nous !

- Date et heure : le 27 avril de 13 h 30 à 14 h 30 (remis au lendemain en cas de pluie)
- Lieu : stationnement de la zone communautaire
- Coût : GRATUIT
- Aucune inscription requise, présentez-vous sur place !



ATELIER - FAIRE SES PRODUITS MÉNAGERS (2 PLAGES HORAIRES)

Découvrez comment fabriquer vos produits ménagers à partir d'ingrédients naturels et non toxiques pour vous et votre famille. Confectionnez du savon à lessive liquide et des bombes nettoyantes pour la toilette avec les huiles essentielles. Chaque participant repartira avec ses confections (comprenant les contenants), les recettes, les étiquettes et une foule de trucs et astuces ainsi que deux recettes supplémentaires (mais non confectionnées sur place).



- Date et heure : le 23 avril de 19 h à 20 h et de 20 h à 21 h
- Lieu : chalet des loisirs
- Coût : 10 \$ (résidents) ou 15 \$ (non-résidents)
- Puisque les places sont limitées, vous devez vous inscrire au Service des loisirs de la Municipalité ou en ligne (priorité aux résidents du 1^{er} au 16 avril, ouvert à tous par la suite)

BAINS LIBRES SUPPLÉMENTAIRES À LA PISCINE

- Date et heure : tous les mardis d'avril (2, 9, 16, 23 et 30 avril) de 17 h à 18 h 15 (bain familial) et de 18 h 30 à 19 h 30 (bain adultes)
- Coût : gratuit pour tous
- Aucune inscription requise, présentez-vous sur place !



Coordonnées du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

50, chemin du Village, Lac-Beauport (Québec) G3B 1R2
Tél. : 418 849-7141, poste 244



RÉSERVATION D'EMPLACEMENT EXTÉRIEUR AU CLUB NAUTIQUE

L'été approche à grands pas et le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a établi un fonctionnement pour la location d'espace extérieur pour votre embarcation personnelle au Club nautique. Encore cette année, quelques emplacements seront disponibles pour la location via la plateforme Internet.

- **Pour :** résidents de Lac-Beauport **seulement**
- **Quand :** le mardi 16 avril 2019 dès 8 h en personne **et en ligne**
- **Lieu :** 50, chemin du Village (Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire)
- **Sélection de l'emplacement sur place, le jour même, pour les citoyens se présentant en personne**
- **Emplacements # 2, 5, 10, 13, 16, 20, 25 et 27 disponibles en ligne**
- Maximum de deux (2) emplacements par résidence
- Aucune embarcation à moteur
- 100 \$/emplacement
- Premier arrivé, premier servi (**preuve de résidence obligatoire**)
- Places limitées (8 emplacements disponibles en ligne et 19 emplacements disponibles en personne)

IMPORTANT :

Location en ligne : maximum de deux (2) emplacements. Les personnes louant plus de deux emplacements verront leurs locations excédentaires annulées et remboursées. La place sera attribuée à la personne en tête de la liste d'attente.

Toutes les embarcations devront être retirées de l'emplacement avant le 14 octobre 2019.

Un emplacement représente 60 cm de largeur X 5 m de longueur (dimension d'un kayak de mer).



NAGE EN EAU LIBRE

Les baignades ainsi que les courses de nage en eau libre seront de retour à l'été 2019. Surveillez les prochaines publications municipales ainsi que le site Internet au www.lac-beauport.quebec afin de ne rien manquer !



LE CONSEIL DE BASSIN ACCLAME LES DÉCISIONS DES ÉLUS POUR LA SANTÉ DU LAC BEAUPORT



Au cours des dernières années, les membres du Conseil de bassin versant du lac Beauport avaient identifié deux problématiques urgentes qui pouvaient compromettre la qualité de l'eau du lac Beauport.

D'abord, lors des pluies importantes, trois tributaires importants déversent une quantité significative de sable, de cailloux et de terre. Cela a causé une diminution progressive de la profondeur du lac. Une profondeur réduite du lac a comme impact une eau qui a tendance à se réchauffer davantage en été, ainsi que des risques accrus de prolifération d'algues et de cyanobactéries.

Le second problème est relié à l'entrée d'embarcations extérieures au plan d'eau. Comme certains le savent, plusieurs lacs de la province de Québec sont contaminés et maintenant inutilisables en raison d'une contamination avec des espèces biologiques envahissantes tels le myriophylle à épis et la moule zébrée. Plusieurs autres municipalités ont adopté des mesures de sécurité environnementales pour s'assurer que toute embarcation extérieure soit adéquatement nettoyée et asséchée avant la mise à l'eau.

Sensibilisé aux dangers qui guettent le lac Beauport, le Conseil municipal s'est engagé à :

- la réalisation d'un bassin de sédimentation pour un tributaire en 2019 et la création de deux autres bassins en 2020 et 2021 ;
- prendre des mesures de sécurisation des sites d'entrée au plan d'eau avec la création d'une station de lavage pour embarcations non motorisées.

Le Conseil de bassin apprécie au plus haut point que le Conseil municipal ait réagi favorablement à ses recommandations dans l'intérêt de toute la communauté. Il est cependant essentiel que tous les citoyens de Lac-Beauport comprennent que le volume de l'eau du lac ne se renouvelle qu'une fois par année. Il est de leur devoir de protéger la qualité de l'eau lorsqu'ils l'utilisent dans leurs activités récréatives par l'application des recommandations de la Municipalité.

Le Conseil de bassin du lac Beauport est un organisme indépendant du Conseil municipal dont la mission est de préserver la qualité de l'eau du lac, tout en favorisant une saine utilisation par les citoyens.



Bains libres

* Bains libres annulés le samedi 8 juin pour la Trail de la Clinique du Coureur

DU 5 AVRIL AU 21 JUIN 2019

Jour	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
Heures	13 h à 14 h 30 (T)		12 h à 13 h 25 (E) 13 h 30 à 14 h 25 (A+)	14 h à 14 h 55 (T)	12 h à 13 h 25 (E) 13 h 30 à 14 h 25 (A+)	14 h à 15 h 25 (T)	15 h à 15 h 55 (F) 16 h à 16 h 55 (A)

Nous nous réservons le droit de modifier l'horaire sans préavis. T = Tous avec 1 ou 2 corridors de nage A = Adultes (seulement des corridors de nage pour tous les niveaux) F = Famille (aucun espace réservé pour la nage en longueur)
A+ = Pour les 60 ans et plus (corridors de nage et espace libre) E = Entraînement (pour les adultes désirant un entraînement plus intense)



IMPORTANT : Les enfants âgés de 6 ans et moins doivent être accompagnés d'un parent.



Le bonnet de bain est obligatoire.

TARIFICATION :

Résident de Lac-Beauport : **GRATUIT** (preuve de résidence obligatoire à présenter au sauveteur sur place)

Non-résident : carte accès piscine obligatoire 6 \$ la séance ou 50 \$ pour 10 accès

Se procurer ses accès au Service des loisirs au 50, chemin du Village (porte adjacente à la bibliothèque) du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Aucun paiement ne sera accepté à la piscine.

À LA BIBLIOTHÈQUE L'ÉCRIN



HEURE DU CONTE

Nadine et Hélène attendent avec impatience les enfants pour une autre belle heure du conte qui se tiendra sous le thème de Pâques. Histoire et bricolage au rendez-vous.

Quand : le samedi 13 avril à 10 h

Où : à la bibliothèque l'Écrin au 50, chemin du Village

Pour : les enfants âgés de **3 ans et plus**

Activité gratuite – places limitées

Réservation obligatoire pour votre enfant en téléphonant à la bibliothèque au 418 849-7141, poste 282 (laisser le nom et l'âge de l'enfant ainsi que votre numéro de téléphone sur le répondeur) ou par Internet à bibliothequeecrin@lacbeauport.net.



ÉVEIL AU MONDE DU LIVRE

June McManus invite les parents et leurs tout-petits âgés de moins de 3 ans à venir à la bibliothèque pour l'activité « L'éveil au monde du livre ».

Quand : le jeudi 11 avril à 10 h

Où : à la bibliothèque l'Écrin au 50, chemin du Village

Pour : bambins de **moins de 3 ans**

Inscription obligatoire au 418 849-7141, poste 282, ou à bibliothequeecrin@lacbeauport.net

Fournir le nom et l'âge de l'enfant ainsi que votre numéro de téléphone.



EXPOSITION À LA BIBLIOTHÈQUE

Du 8 au 28 avril

Venez découvrir les œuvres de **Gina Bouchard**, une artiste de chez nous !

Profondément inspirée par les premiers occupants du territoire, Gina Bouchard utilise le bois flotté récolté sur les rives comme pierre d'assise de ses sculptures.

« ... les bois que je récolte sur les rives seront à jamais mémoires des paysages d'où je les extirpe. »

« Je fais de l'art pour exprimer des émotions dont on ne trouve pas les mots pour les extérioriser. Ces émotions sont multiples et laissent place à des thèmes qui me touchent particulièrement. »

De descendance innue, l'artiste s'inspire de la spiritualité autochtone de l'équilibre : « Recevoir de la Terre, redonner à la Terre. Ce bois, je lui redonne vie, le réinvente pour éveiller l'inconscient du regardeur et ainsi rendre hommage à l'inestimable harmonie de la Terre. »

Vous êtes invités à venir admirer ces œuvres uniques aux heures d'ouverture de la bibliothèque.



Dernière chance de participer au concours « Ma bibliothèque, c'est... »

Cinq (5) slogans seront choisis et imprimés sur nos nouveaux sacs personnalisés pour le transport des livres. Le concours se termine le 30 avril. À vos crayons !

La bibliothèque sera fermée le dimanche 21 avril et le lundi 22 avril pour le congé de Pâques.



ATELIER DE CRÉATION AU CLUB NAUTIQUE ESSAYEZ L'ENCRE ET LE PASTEL !

Le samedi 27 avril, venez vivre une activité de découverte et de création au Club nautique. Sous le thème « Encre et pastel : s'amuser avec des médiums », deux artistes-formatrices vous guideront dans la bonne humeur !

Ouvert à tous et à toutes, l'activité s'adresse en particulier aux adultes et aux jeunes de 10 ans et plus. Après deux ateliers sur le pastel et sur l'encre, vous pourrez expérimenter ces médiums, mieux les connaître et repartir avec votre œuvre.

Organisée par la Guilde artistique de Lac-Beauport (GALB), cette activité vous permettra de vivre un moment créatif enrichissant dans une ambiance agréable.

Date : le 27 avril

Durée : de 13 h à 15 h 30

Lieu : Club nautique de Lac-Beauport

Coût :

- 10 \$ pour les adultes
- 5 \$ pour les jeunes de 10 à 17 ans
- Gratuit pour les membres de la GALB

Matériel : inclus dans le coût d'entrée

Du café et des jus vous seront aussi offerts.

Formatrices : Nathalie Souchet et Isabelle Lapointe

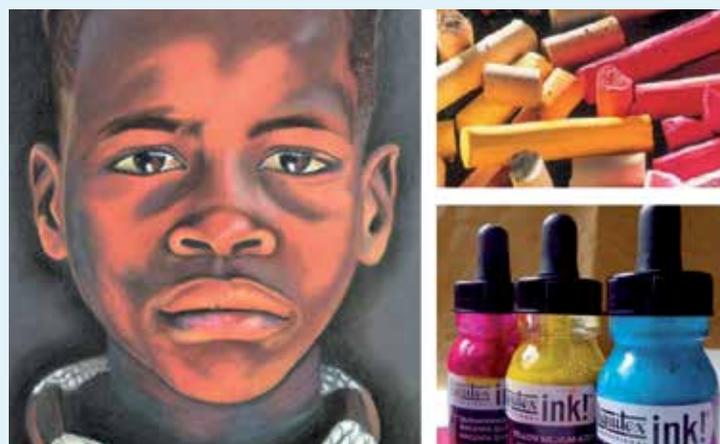
SVP, confirmez votre présence avant le 22 avril à l'adresse suivante : Galbcourriel@gmail.com

Passez le mot à vos proches et venez créer en bonne compagnie !

AU SUJET DE LA GALB

Organisme culturel sans but lucratif, la GALB regroupe des artistes amateurs ou professionnels de toutes les disciplines : musique, photographie, peinture, etc. Sa réalisation la plus visible est le Corrid'Art, une exposition extérieure permanente au parc de la Gentiane.

Son slogan est le suivant : Viv(r) la culture à Lac-Beauport !



Portrait au pastel réalisé par Nathalie Souchet

Le St-Dunstan

LOGEMENTS POUR AÎNÉS

SALLE À MANGER



25, du Village, Lac-Beauport • 418 316-5525
hsd@ccapcable.com



**PACTE
D'AMITIÉ**

CORRESPONDANCE PRÉSCOLAIRE AVEC SEVRIER

Le jumelage Lac-Beauport – Sevrier vécu par la classe maternelle de France Gareau.

Les enfants nous font part de leur expérience. C'est avec beaucoup de joie et de surprise que les élèves ont pris connaissance du colis qui leur était destiné. Ils ont pu apprécier des dessins réalisés par les élèves de Sevrier. Dans leurs dessins, les enfants ont représenté des produits savoyards tels que des fromages (le reblochon, l'emmental, le Margériaz) et des pains (la baguette, le pain aux noix).

De plus, ils ont bien apprécié les petits chocolats « pralinés » offerts dans une boîte rappelant celle du fromage « reblochon ».

Ils ont pu déguster les délicieux chocolats en classe et ont tous adoré cette douceur sucrée.

Les élèves ont dit :

« Ils sont vraiment gentils de nous envoyer des surprises ! »

« C'est bon le chocolat en forme de fromage ! »

« Les dessins des enfants sont beaux ! »

« Ils mangent beaucoup de fromage ! »

« Ils sont bons en dessin ! »

« Nous avons bien hâte de communiquer avec la classe de Sevrier. Ce sera à notre tour de leur faire découvrir des particularités de notre région. »

Comité du Pacte d'amitié de Lac-Beauport



CLUB DE PÉTANQUE DE LAC-BEAUPORT

INSCRIPTION

Lundi 27 mai de 19 h à 20 h
Centre communautaire

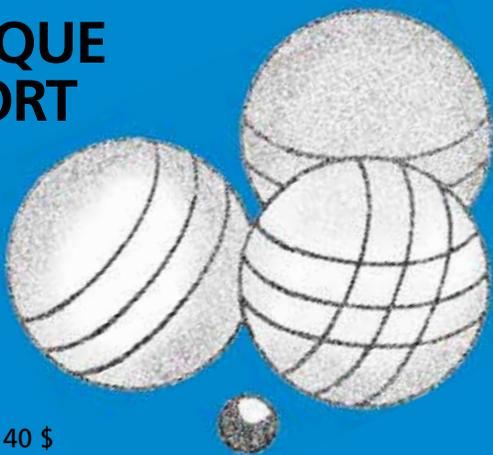
Local des patineurs
48, chemin du Village

Coût: Résident 30 \$, non-résident 40 \$

La pétanque est une activité conviviale accessible à tous. C'est un sport qui demande de la concentration, un peu de stratégie et un bon esprit d'équipe. Vous avez seulement besoin d'une paire de boules pour jouer.

Parties les lundis à 18 h 30 du 3 juin au 2 septembre.
au Centre communautaire (le lendemain en cas de pluie).

Pour information: Denis Gamache 418 849-1383



cité joie

SÉJOURS EN NATURE

Saviez-vous qu'il était possible de louer des pavillons d'hébergement à Cité Joie ?

Au cœur de beaux paysages naturels, retrouvez-vous dans le confort d'un pavillon bien équipé où vous pourrez vous détendre au crépitements du feu et passer du bon temps avec vos proches. À Cité Joie, il vous sera aussi possible de profiter d'activités de plein air selon les saisons. Il fait bon jouer dehors et il vous sera possible de profiter des sentiers de randonnée ou de raquette, d'une patinoire sur fond dur ou de glissades. Vous serez aux premières loges pour observer la faune dans son habitat naturel. Au printemps, vous pourrez profiter du temps des sucres et vous régaler d'un bon repas de cabane à sucre. Il y a aussi des activités nautiques, une piscine et des jeux d'eau ainsi qu'une panoplie d'activités sportives à pratiquer.

LE PAVILLON ROTARY

Le pavillon peut héberger jusqu'à 60 personnes et comprend toutes les commodités : cuisinière, réfrigérateur, douche, foyer ou poêle à bois, ainsi que l'équipement requis pour la préparation et le service des repas. Le pavillon est situé sur le bord du lac.

LE PAVILLON APCHQ

Le pavillon peut héberger 24 personnes et comprend aussi toutes les commodités. On retrouve aussi une grande salle de jeux au sous-sol tout aménagée autant pour les petits que les grands.

Tous les revenus générés servent à soutenir notre mission et les familles.

Pour informations :

418 849-7183 • hgaucher@citejoie.com



Une solution de repérage électronique

La licence de chien est un outil de repérage électronique.

En cas de perte, retrouvez rapidement votre meilleur ami.



 **emili**
Gestionnaire Animalier
<https://emili.net/register>



Emili, gestionnaire animalier
de la Municipalité de Lac-Beauport.



La Clinique du Coureur remporte un pari audacieux : proposer la course sur route la plus accessible et la plus relevée au Québec !

Les 5 premiers km rassemblent des sportifs de tous les niveaux, et de toutes les bourses, dans une expérience de course mémorable. Le concept est simple : vous payez ce que vous pouvez et vous prenez le départ, dans une ambiance festive, avec des centaines d'autres coureurs. Médaille et chrono vous attendent au fil d'arrivée !

LA COURSE LA PLUS ACCESSIBLE

Une distance à la portée de tous, à parcourir à la course ou à la marche, sans catégories d'âge (bienvenue aux familles !) et au tarif économique. La contribution est volontaire : vous choisissez le prix d'inscription souhaité parmi des options qui plairont à toutes les bourses (de 0 \$ à 100 \$). Si notre course arrive à générer des profits, ils seront versés en totalité au Fonds philanthropique La Clinique du Coureur !

LA COURSE LA PLUS RAPIDE AU QUÉBEC

Un parcours plat, rapide, sur lequel se donneront rendez-vous des athlètes élites et amateurs parmi les plus talentueux du Québec. Un spectacle à voir ! C'est votre chance de vous mesurer à des sportifs de haut niveau et de vous faire tirer par des lièvres qui vous amèneront certainement à battre votre chrono ! **Des bourses totalisant une valeur de 7 400 \$ seront décernées aux premiers arrivés !**

Informations et inscriptions: <https://lacliniqueducoureur.com/courses/menu-route/info-generale/>

Chargé de projets – Yves St-Louis, yves.st-louis@lacliniqueducoureur.com, 418 265-7115

www.lacliniqueducoureur.com

Il est à noter que la course aura lieu sur le boulevard du Lac entre le Centre de ski Le Relais et le Sibéria Spa, impliquant ainsi la fermeture de la voie intérieure pendant la course. Les voitures pourront donc continuer à circuler sur la voie extérieure.

L'ALTERNATIVE DE L'ÉTÉ

NOTRE OFFRE, VOTRE SOLUTION !

UN MILIEU DE VIE ADAPTÉ POUR LES JEUNES
DES ACTIVITÉS VARIÉES SELON LEURS GOÛTS
DES INTERVENANTS FORMÉS ET EXPÉRIMENTÉS
UN ENCADREMENT RÉPONDANT À LEURS BESOINS

LE CONCEPT

CET ÉTÉ, LA MAISON DES JEUNES LE CABANON DE LAC-BEAUPORT OUVRIRA SES PORTES DE JOUR AFIN D'OFFRIR UNE PROGRAMMATION ALTERNATIVE AUX JEUNES DE 11 À 14 ANS VOULANT AVOIR UN ÉTÉ À LEUR IMAGE. NOUS OFFRONS UN ENCADREMENT (PRISE DE PRESENCE, PRISE EN CHARGE DES JEUNES, SUIVIS, ETC.) TOUT EN RESTANT DANS UNE APPROCHE DE MILIEU DE VIE PAR ET POUR LES JEUNES.

QUAND LE CAMP DE JOUR EST « DÉPASSÉ » ET QUE RESTER SEUL À LA MAISON N'EST PAS UNE OPTION...

POUR LES 11 À 14 ANS !
LUNDI AU JEUDI (9 H À 16 H)
25 JUIN AU 16 AOÛT 2019
(FERMÉ DU 21 JUILLET AU 4 AOÛT)

PRIX MODIQUE PLACES **LIMITÉES**
PAR SEMAINE

PROGRAMMATION
ACTIVITÉS DIVERSES (PIC NIC, BAINNADE, PLEIN AIR, JEUX INTÉRIEURS, PÉRIODE LIBRE, ETC.), CRÉATION DE PROJETS, SORTIES ET PLUS ENCORE !

CALENDRIER DES SORTIES	
SEMAINE DU 25 JUIN (FERMÉ LE 24 JUIN)	Mercredi : Aquarium de Québec *20\$ (7 places)
SEMAINE DU 2 JUILLET (FERMÉ LE 1 JUILLET)	Mercredi : Vieux QC et Musée *20\$ (7 places)
SEMAINE DU 9 JUILLET	Mardi : Isaute et Quilles *30\$ (7 places)
SEMAINE DU 16 JUILLET	Mercredi : VVV *40\$ (7 places)
SEMAINE DU 23 JUILLET	FERMÉ
SEMAINE DU 30 JUILLET	FERMÉ
SEMAINE DU 6 AOÛT	Mardi : Défi Évasion et Défi Laser *40\$ (7 places)
SEMAINE DU 13 AOÛT	Mercredi : La Ronde *60\$ (10 places)

INFOS ET INSCRIPTIONS

CONTACT : MARC-ANTOINE PEDNEAULT (INTERVENANT)
COURRIEL : MA.MDJLECABANON@GMAIL.COM
TELEPHONE : 418.841.0707
WWW.FACEBOOK.COM/MDJLECABANON



*VEUILLEZ NOTER QUE VOUS DEVEZ NOUS ENVOYER UN COURRIEL POUR RECEVOIR LA FEUILLE D'INSCRIPTION AVEC L'HORAIRE COMPLET PAR SEMAINE.

INSCRIPTIONS CAMP DE JOUR ÉTÉ 2019

FAITES VITE PLACES LIMITÉES !

www.lesaisonnier.net
418 849-2821 poste 101
Visitez notre page Facebook!

Joignez-vous à nous pour trouver votre **emploi de rêve.**
Plus de 30 employeurs présents.

Édifice 93, Place Vanier, Shannon
www.rendezvousemploijc.com
418 844-6060



conseil municipal

<p>Michel Beaulieu Maire Préfet de la MRC de La Jacques-Cartier</p>		<p>MRC de La Jacques-Cartier Sécurité civile Sécurité publique Ressources humaines mbeaulieu@lacbeauport.net</p>
<p>Hélène Bergeron Conseillère - District 1</p>		<p>Protection contre l'incendie Les Habitations St-Dunstan Greffes et affaires juridiques hbergeron@lacbeauport.net</p>
<p>Alice Dignard Conseillère - District 2</p>		<p>Urbanisme, permis et inspections Finances et administration Pacte d'amitié Les Habitations St-Dunstan adignard@lacbeauport.net</p>
<p>Guy Gilbert Maire suppléant Conseiller - District 3</p>		<p>Développement économique et touristique Infrastructures de loisirs Ressources humaines ggilbert@lacbeauport.net</p>
<p>Lucie LaRoche Conseillère - District 4</p>		<p>Sports, loisirs, événements, culture et vie communautaire Société des Sentiers du Moulin et Le Lasallien llaroche@lacbeauport.net</p>
<p>Katy Duclos Conseillère - District 5</p>		<p>Environnement et développement durable Communications Histoire et patrimoine Transport collectif kduclos@lacbeauport.net</p>
<p>Lorne Trudel Conseiller - District 6</p>		<p>Travaux publics et infrastructures Sécurité routière lornetrudel@lacbeauport.net</p>

bibliothèque

Horaires réguliers de la bibliothèque

Lundi : 19 h à 20 h 30	Vendredi : Fermée
Mardi : 13 h à 16 h et 19 h à 20 h 30	Samedi : 10 h à 16 h
Mercredi : 19 h à 20 h 30	Dimanche : 13 h à 16 h
Jeudi : 10 h à 11 h 30 et 13 h à 16 h	Bonne lecture à tous ! bibliothequeecrin@lacbeauport.net

La bibliothèque sera fermée le dimanche 21 avril et le lundi 22 avril pour le congé de Pâques.

séance du conseil

Les prochaines séances régulières du conseil auront lieu les lundis 6 mai et 3 juin 2019 à 19 h, à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire situé au 46, chemin du Village.

heures d'ouverture mairie

Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi de 8 h à 13 h.

La mairie sera fermée le vendredi 19 avril et le lundi 22 avril pour le congé de Pâques.

mairie

65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport G3B 0A1

Tél. : 418 849-7141 • info@lacbeauport.net • www.lac-beauport.quebec

Collecte des matières résiduelles	poste 246
Demande d'accès à l'information	poste 238
Fosses septiques	poste 248
Permis et inspections	poste 222
Taxation/évaluation	poste 226
Travaux publics	poste 243

loisirs

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

50, chemin du Village • Tél. : 418 849-7141

Bibliothèque	poste 282
Inscriptions aux activités	poste 244

piscine municipale

78, chemin du Brûlé - Réouverture le 2 mars 2019

Tél. : 418 849-7141, poste 2, option 4



Police MRC de La Jacques-Cartier, Sûreté du Québec

1045, boulevard du Lac

Tél. : 310-4141

urgence

Urgence 9-1-1

Urgence aqueduc/égout 418 849-5050

Centre antipoison du Québec 1 800 463-5060

Hydro-Québec Pannes et urgences 1 800 790-2424

SOPFEU (Incendies de forêt) 1 800 463-3389

RECHERCHE ET SAUVETAGE AÉRIEN ET MARITIME

• Aérien 1 800 267-7270

• Maritime 1 800 464-4393



Suivez-nous sur Facebook

info@lacbeauport.net
www.lac-beauport.quebec

PARUTION DE MAI :

3 MAI 2019

DATE DE TOMBÉE :

17 AVRIL 2019

PARUTION DE JUIN :

7 JUIN 2019

DATE DE TOMBÉE :

22 MAI 2019